

MEZZALAMA SKYCLIMB & VERTICAL RACE 2024 – 29 JUIN 2024
(date de report en cas de mauvais temps : 30 JUIN)

RÈGLEMENT VERTICAL RACE

En même temps que la SkyClimb, la Fondazione Trofeo Mezzalama (Fondation Trophée Mezzalama) organise une course « Vertical », dont le départ aura lieu à Saint-Jacques (1.670 m) et l'arrivée au refuge des Guides d'Ayas (3.400 m) sur l'itinéraire de montée de la course principale.

LE PARCOURS (environ 9 km ; 1.730 mètres de dénivelé positif)

Une première montée en pente raide, traversant un bois de mélèzes, mène au petit village de Fierly (1.878 m). À partir de là, la montée devient moins raide et, en obliquant vers la droite, toujours à travers le bois, permet d'atteindre le Pian di Verra (2.050 m).

Après avoir traversé le plateau, le sentier mène au lac Bleu (2.215 m). On suit ensuite le bord abrupt de la moraine glaciaire qui mène au refuge Mezzalama (3.036 m). À partir de là, le terrain devient essentiellement pré-glaciaire et rocheux et une langue de glace facile à parcourir, côtoie un lac créé par les eaux de fusion, porte au pied des roches abruptes de Lambronecca, au sommet desquelles se dresse le refuge des Guides d'Ayas (3.400 m) qui constitue l'arrivée de la course.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La **Vertical Mezzalama** est ouverte aux athlètes âgés d'au moins 18 ans à la date de l'événement.

L'athlète devra posséder un **certificat médical** en bonne et due forme attestant de son aptitude à pratiquer la compétition (B1) pour les disciplines suivantes : athlétisme, skyrunning, alpinisme, ski alpin.

2. INSCRIPTIONS À LA COURSE VERTICAL

Du 25 février au 26 juin, uniquement sur Internet par le biais des sites www.skyclimb.it et www.trofeomezzalama.it

Cotisation de participation individuelle : 25,00 € par personne

Cotisation de participation individuelle pour les athlètes inscrits à F.I.Sky : 20,00 €

La cotisation comprend, pour chaque athlète, en plus de l'organisation et du service de sécurité et d'assistance pendant l'événement, un prix de participation (starter gift) et la restauration dans la zone d'arrivée (Rifugio delle Guide di Ayas).

Carte de membre journalière Fisky

Afin de pouvoir participer aux compétitions du calendrier fédéral, la F.I.SKY offre à tous ceux qui n'ont pas de carte de membre annuelle la possibilité d'obtenir une carte de membre journalière individuelle auprès de l'organisateur de la compétition à laquelle ils ont l'intention de participer.

La carte de membre journalière coûte à l'athlète 5,00 (cinq/00) € et doit être payée en même temps que la cotisation d'inscription. Elle comprend une assurance individuelle contre les accidents.

INFORMATIONS

adresse de courrier électronique : mezzalama@trofeomezzalama.it

tél. +39 3485252973

2.2 Catégories

Féminine (catégorie unique)

Masculine (catégorie unique)

2.3 Classements

On procédera à un classement général absolu et à un classement féminin et masculin

2.4 Prix

Prix en nature pour les athlètes M et F s'étant classés de la 1ère à la 10ème place

L'ensemble du parcours sera balisé par des drapeaux, des rubans de signalisation et par la présence de bénévoles.

Il est obligatoire de **suivre l'itinéraire balisé**, sous peine de sanctions ou de disqualification.

Le **dossard doit être bien visible** pendant toute la durée de la compétition. En cas de mauvais temps, le dossard doit être porté par-dessus la veste, afin qu'il soit toujours bien visible.

L'organisation se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'arrêter définitivement la course pour tous les concurrents ou une partie de ceux-ci, en présence de situations susceptibles de compromettre gravement la sécurité des athlètes ou des personnes le long du parcours (par exemple, opérations de sauvetage par hélicoptère, chutes de pierres ou autres).

L'organisation peut décider, en cas de conditions météorologiques particulièrement difficiles, d'interrompre la course pendant son déroulement : dans un tel cas, le classement sera basé sur les passages effectués au cours du dernier contrôle.

4. ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL OBLIGATOIRE

- chaussures de trail running
- short et maillot technique
- sac à dos avec deux gourdes
- couverture thermique
- 1 paire de gants
- veste avec imperméabilité de 20.000 mm de colonne d'eau
- pantalon de pluie
- téléphone portable avec le numéro de l'Organisation suivant mis en mémoire : +39 335299973

En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation peut demander d'éventuels vêtements complémentaires quelques jours avant le début de la course

Tout le matériel obligatoire doit être amené jusqu'à l'arrivée. Si, pendant le parcours ou à l'arrivée, on constate qu'un athlète est dépourvu de ce matériel, les sanctions prévues par le règlement F.I.Sky – ISF seront appliquées.

5. Points de ravitaillement

Le long du parcours, il y a **un point d'eau (Pian di Verra Sup) et un point de ravitaillement au refuge des Guides d'Ayas.**

Le délai maximum prévu pour achever la compétition est de 3 heures pour les hommes et de 3h15 pour les femmes.

À la fin du laps de temps maximum fixé pour boucler le parcours de la compétition, après le passage des Guides le long du parcours lui-même, toute assistance sur le parcours prendra fin.

7 Chronométrage

Le chronométrage se fera par puce électronique. Les puces électroniques seront remises aux athlètes avec les dossards et les starter gifts.

8 Report

Au cas où le samedi 29 juin, de mauvaises conditions météorologiques devraient empêcher le déroulement de la compétition, Vertical pourra connaître une reprogrammation pour le dimanche 30 juin :

9 Forfaits

Au cas où l'athlète devrait se retirer de la compétition pour raisons diverses (blessure, problèmes de santé ou familiaux), il doit le notifier par écrit et la Fondation Trophée Mezzalama lui remboursera 70 % de la somme versée.

10 Annulation

En cas d'annulation de la compétition pour des causes de force majeure indépendantes de la volonté de l'Organisation (conditions météorologiques dangereuses, ordre de police, pandémie), la Fondation Trophée Mezzalama remboursera 100 % des sommes versées

11 Accréditation des athlètes inscrits

Retrait des musettes de course, des puces de chronométrage et des dossards, de 15h00 à 19h00, le vendredi 28 juin 2024. Tous les détails seront envoyés aux athlètes par un message de courrier électronique une semaine avant l'événement.

11 Départ et réunion d'information technique

Départ à 7h10, à partir du centre de Saint-Jacques dans le Val d'Ayas (AO). Les athlètes doivent se présenter dans la zone de départ à 6h30 pour la réunion d'information technique.

12 Contrôles

Des points de contrôle seront installés le long du parcours et seront communiqués lors de la réunion d'information technique, le jour de la course. L'absence de passage par un seul de ces points entraînera une disqualification.

13 Abandons

Le concurrent qui quitte la course doit le communiquer à tout point de contrôle en montrant le dossard qui lui a été attribué. Dans le cas où le retrait n'implique pas d'intervention médicale, l'athlète doit revenir par ses propres moyens le long du parcours balisé, en prévenant le point de contrôle le plus proche. À la suite de l'abandon volontaire ne résultant pas d'un empêchement physique et de la communication de cet abandon aux préposés sur l'itinéraire, toute assistance de la part de l'organisation prend fin.

IMPORTANT : L'intervention de l'hélicoptère du numéro d'urgence 112 n'est prévue que dans les cas où elle est demandée par la Direction de la course.

14 Accidents

En cas d'accident, il faut prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de secours situé sur le parcours.

15 Réclamations

Toute réclamation après la course doit parvenir au jury dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage de l'ordre d'arrivée, accompagnée d'une somme de 50,00 euros, qui sera rendue si la réclamation est acceptée.

16 Pénalités et disqualifications

Tout comportement ayant pour effet de nuire à la sécurité de l'athlète ou des autres concurrents pendant la course entraîne une disqualification immédiate.

Une pénalité de dix minutes ou une disqualification en cas de récidive sera infligée aux athlètes qui abandonnent des déchets le long du parcours et ne respectent pas les règles de sécurité ou les instructions des différents officiels aux points les plus dangereux.

17 Ravitaillement et aide extérieure

Pour des raisons de sécurité, aucune aide extérieure n'est autorisée, sous peine de disqualification.

18 Assistance

L'organisation fournira une assistance pendant la course, avec le soutien de guides alpins dans les parties les plus difficiles du parcours. Elle garantira en outre l'éventuelle intervention du service d'urgence du numéro 112 en cas de besoin.

Pour tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent règlement, on est prié de se référer aux normes contenues dans le règlement F.I.Sky-ISF.

En cas de réclamation prévaudra le règlement en langue italienne.